



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Autorité environnementale

Paris, le 12 août 2025

Nos réf. : AE/25/748
N° dossier : 2025-102
Affaire suivie par : Karine BRULÉ
karine.brule@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 01 40 81 88 92
Courriel : ae.igedd@developpement-durable.gouv.fr

Le Président de l'Autorité environnementale

à

Monsieur le Préfet de la Moselle

Objet : Accusé de réception d'une demande d'avis de l'Autorité environnementale (Ae).
Dossier : Mise à 2x2 voies de la route nationale 4 entre les communes de Gogney (54) et Saint-Georges (57).

Conformément au II de l'article R. 122-7 du code de l'environnement, vous m'avez adressé par courrier du 24 juillet 2025 un dossier de demande d'avis, relatif au projet cité en objet.

J'accuse réception de ce dossier, parvenu complet le **8 août 2025**.

Conformément à l'article R. 122-7 précité, l'avis de l'Autorité environnementale a vocation à être rendu dans un délai de deux mois à compter de cette date.

Cet avis sera, dès son adoption, mis en ligne sur le site internet de l'Ae à l'adresse suivante <https://www.igedd.developpement-durable.gouv.fr/l-autorite-environnementale-r145.html> et vous sera notifié.

Pour le Président de l'Autorité environnementale,
et par délégation,

Karine BRULÉ

IGEDD / Ae – Tour Séquoia – 92055 La Défense cedex – tél. +33 (0) 1 40 81 88 92
www.igedd.developpement-durable.gouv.fr/l-autorite-environnementale-r145.html



Autorité environnementale